

CIRCULAIRE ORIENTATION N°1

Chers élèves de Terminale,

Pour tous ceux d'entre vous qui sont allés sur le site www.parcoursup.fr, vous avez pu constater que celui-ci est opérationnel !

Si donc vous ne l'avez pas encore fait, c'est le moment d'aller y faire un tour. Vous y trouverez toutes les réponses aux questions, au moins techniques, que vous vous posez si tant est que vous preniez la peine de cliquer sur tous les items :

- 20 décembre – 20 janvier : Découverte des Formations
- 22 janvier – 14 mars inclus : Inscription et formulation des vœux
- 15 mars – 03 avril inclus : Confirmation des vœux

En cliquant sur chacun de ces items apparaîtront d'autres items :

- Consulter la carte des JPO
- Comment s'inscrire ?
- Comment faire des vœux ?
- etc.

Tout commencera donc pour vous avec votre **INSCRIPTION** sur le site, à partir du **22 janvier** (c'est un mardi).

Première étape donc, l'Inscription sur « Parcoursup » (avec votre I.N.E remis par vos PP)

Il faudra que vous soyez tous **INSCRITS** (il s'agit juste dans un premier temps de **créer votre espace personnel**, pas de saisir tout de suite **vos vœux**) le dimanche **27 janvier au plus tard** afin que nous puissions vérifier, le **lundi 28 janvier que vous l'êtes bien**.

Deuxième étape, la saisie des vœux :

Il faudra que vous ayez saisi l'intégralité de vos vœux au plus tard **le dimanche 24 février**, dernier jour des vacances d'hiver pour que nous puissions les vérifier **pendant que vous serez en bac blanc**. 15 jours de vacances nous paraissent amplement suffisants pour faire vos vœux d'autant que vous pourrez commencer à le faire dès votre inscription terminée sur « **Parcoursup** ».

Le jour de votre conseil de classe, nous vous prodiguerons nos dernières recommandations. Vous aurez ensuite jusqu'au **14 mars** pour éventuellement modifier votre liste de vœux (rajouter des vœux, enlever des vœux) en fonction de ces recommandations. Le **15 mars** au matin, vous ne pourrez plus faire de vœu !

Troisième étape, la confirmation des vœux :

Vous devez **confirmer** chacun de vos vœux, une fois votre dossier **complété** avec les éléments demandés par les formations. Cette confirmation est indispensable pour que votre vœu soit pris en compte. Pour confirmer ces vœux il vous faudra entre autre, saisir l'intégralité de vos bulletins sur « **Parcoursup** », y compris celui du **2^{ème} trimestre de terminale** qui vous sera remis en temps utile. N'attendez pas le dernier moment pour saisir **vos trois bulletins de première et votre premier bulletin de terminale** ! Profitez aussi des vacances pour ce faire.

La date limite de confirmation des vœux est **le 3 avril 2019** inclus. Seuls les vœux « confirmés » seront pris en compte par « **Parcoursup** ».

C'est tout ! Dans un premier temps....

Courage !